

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de l'Épiphanie, tenue le 13 février 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 19 h 30.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation fut signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions du Code municipal.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers, Roger Lauzon, François Gagné et Patrick Lusignan.

Sont absents Messieurs Léonard Payette et François Charpentier.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Denis Malouin, est aussi présent.

033-02-17

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-04-16

Sur la proposition de monsieur François Gagné appuyée par monsieur Roger Lauzon, il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada, pour son emprunt par billets en date du 22 février 2017 au montant de 774 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 298-04-16. Ce billet est émis au prix de 100,00 Canadien pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq ans comme suit :

29 400 \$	2.51 %	22 février 2018
30 300 \$	2.51 %	22 février 2019
31 000 \$	2.51 %	22 février 2020
32 000 \$	2.51 %	22 février 2021
651 800 \$	2.51 %	22 février 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

034-02-17

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-04-16

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt 298-04-16 et pour un montant de 774 500 \$, la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie souhaite emprunter par billet un montant total de 774 500 \$;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 298-04-16 en vertu duquel ces billets sont émis;

Sur la proposition de monsieur Patrick Lusignan appuyée par madame Marie-Josée Tourigny, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 774 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 298-04-16 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 22 février 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	29 400,00 \$	
2019	30 300,00 \$	
2020	31 000,00 \$	
2021	32 000,00 \$	
2022	32 800,00 \$	(à payer en 2022)
2022	619 000,00 \$	(à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 février 2017), en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 298-04-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle.

035-02-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 36.

Sur la proposition de monsieur Roger Lauzon appuyée par monsieur François Gagné, il est résolu unanimement :

Que la séance soit levée à 19 h 36.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Denis Malouin,
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

